

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 41 procurations..... 13 absents 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	---

Etaient présents :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont :
 • Enghien-Les-Bains :
 • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : | <p>Annie GUIDEZ (<i>suppléante</i>),
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
Frédéric BOURDIN (<i>à partir du rapport n°2</i>), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (<i>aux rapports n° 1 à 30</i>),
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
/
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,</p> |
|--|---|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 95 – Année 2019

PJ : projet de convention et ses annexes

<p>Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_7- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019</p>
--

H

EXPOSÉ DES MOTIFS

Plaine Vallée a vocation à engager toute action permettant de pérenniser et de dynamiser le tissu économique local que ce soit à destination des entreprises, des porteurs de projets, des demandeurs d'emploi ou, de façon générale, en faveur de la population.

L'association Initiative 95 a pour objet de développer l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise et favoriser la création d'emplois. Elle est conçue pour rendre notamment plus accessible les moyens financiers nécessaires à la création d'entreprises, à leur développement et à leur transmission. Elle apporte ainsi son soutien par l'octroi d'un prêt personnel, sans garantie ni intérêt, et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. De même, elle contribue à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE. Elle apporte aussi les appuis indispensables au renforcement et à la professionnalisation des organismes d'utilité sociale.

Depuis 2002, la CAVAM, puis Plaine Vallée soutient cette association car le projet d'intérêt général d'INITIACTIVE 95 s'inscrit dans la politique publique relevant de la communauté d'agglomération. Les résultats positifs de l'action d'aide au financement des créateurs et jeunes entreprises du territoire mise en œuvre, incitent PLAINE VALLEE à s'engager dans une nouvelle démarche partenariale d'objectifs pour un an.

En 2018, au regard de son activité de financement sur le territoire de Plaine Vallée, Initiative 95, c'est :

- 514 000 € de prêts à taux 0 et primes décaissés
- 406 323 € de garanties sur prêts bancaires
- 2 023 678 € de prêts bancaires associés à ces projets
- 33 projets financés par l'association : 26 créations d'entreprises, 4 reprises, 3 entreprises en développement
- 55 emplois créés et 33 consolidés

Ce bilan justifie donc de contractualiser à nouveau avec INITIACTIVE 95 au titre de l'année 2019 sur le territoire de Plaine Vallée. Le projet de convention ci-joint détaille les engagements respectifs des deux partenaires.

Sur le plan financier, la subvention annuelle est versée pour participer à la mise en œuvre sur le territoire du partenariat, notamment pour aider au financement des porteurs de projet. Elle comprend le coût de fonctionnement. Le plan de financement de l'action est détaillé dans l'annexe n°1 de la convention.

Le montant prévisionnel maximal de la subvention s'élève à 42 000 euros, représentant 43,66 % du financement du coût total des actions partenariales.

L'année dernière l'association réalisait des permanences une journée par semaine sur le territoire.

A compter du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la mise en place de La Fabrique à Entreprendre de Plaine Vallée, Initiative 95 renforce sa présence sur le territoire en implantant une antenne au sein de La Pépinière.

Une conseillère en financement de l'association est présente à temps plein à La Pépinière de l'agglomération. Pour ce faire, Plaine Vallée met ainsi à disposition gracieusement un bureau équipé.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_7- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

H

PLAINE VALLEE dispose de deux sièges permanents et d'un suppléant au sein du conseil d'administration de l'Association.

Sur proposition de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi, PLAINE VALLEE serait représentée au sein du Conseil d'Administration d'Initiative 95 par les deux membres titulaires suivants : le Vice-président délégué au Développement économique et à l'emploi, Monsieur Daniel FARGEOT, et la Vice-Présidente déléguée à l'entrepreneuriat, Madame Véronique RIBOUT. Monsieur Julien BACHARD, Vice-Président délégué à l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire est proposé comme suppléant.

Les commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale réunies le 13 mai et le 14 mai 2019 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

CECI EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU les statuts et les actions à conduire par l'association INITIACTIVE 95 en matière de développement de l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise,

CONSIDERANT que l'Association INITIACTIVE 95 a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la mise en place et l'octroi notamment d'aides financières aux porteurs de projets, lesquelles s'inscrivent dans les objectifs de politique publique relevant de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE,

CONSIDERANT le bilan 2018 positif justifiant la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs 2019 avec l'association,

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE et l'association pour l'année 2019,

CONSIDERANT les avis favorables des commissions en charge du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale,

Sur proposition de Madame RIBOUT, entendu dans l'exposé des motifs,

LE CONSEIL DE MUNICIPAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- OCTROI** au fonctionnement de l'association INITIACTIVE 95 une subvention d'un montant de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 €).

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_7- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

2. **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE et l'Association pour l'année 2019.
3. **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
4. **DESIGNE** le Vice-Président délégué au Développement économique et à l'emploi, Monsieur Daniel FARGEOT et la Vice-Présidente déléguée à l'entrepreneuriat, Madame Véronique RIBOUT en qualité de membres permanents au sein du conseil d'administration de l'association, ainsi que Monsieur Julien BACHARD, Vice-Président délégué à l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire en qualité de membre suppléant.
5. **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 au compte 90/6574.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 31/05/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_7-
 DE
 Date de télétransmission : 28/05/2019
 Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte à classer

DL2019-05-22_7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T11-37-41.00 (MI217164668)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association Initiative95 pour l'année 2019

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)

Acte : 7. Initiative95 Convention
objectifs 2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

7.1. Projet Convention
Plaine Vallée
INITIACTIVE 2019.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 11:48

